Image not found or type unknown

Appel incident en cour d'appel

Par **pierre103**, le **15/04/2022** à **21:45**

Bonsoir à tous,

Dans le cadre d'un procès en appel quelqu'un peut-il me dire ce que veut dire : " former appel incident de la part de l'intimé" ?

Je vous remercie d'avance

Par **Zénas Nomikos**, le **16/04/2022** à **13:39**

Bonjour,

je cite le code de procédure civile :

"Article 551
Version en vigueur depuis le 01 janvier 1976

L'appel incident ou l'appel provoqué est formé de la même manière que le sont les demandes incidentes."

La terminologie exacte est :

- interjeter appel

(- former un pourvoi en cassation)

- appelant : le demandeur principal à l'action en appel

- intimé : le défendeur à l'action en appel

Sur l'appel incident :

https://www.village-justice.com/articles/appel-incident-nouveau-casse-tete,19733.html

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés